

**Province de Québec
Comté de Labelle
Municipalité de Nomingue**

Le conseil municipal de Nomingue siège en séance extraordinaire ce 5 août 2025, à seize heures trente (16h30), à laquelle sont présents :

Madame la mairesse Francine Létourneau
Monsieur le conseiller : Gaétan Lacelle
Madame la conseillère : Chantal Thérien
Monsieur le conseiller : Luc Boisvert
Monsieur le conseiller : René Lalande
Madame la conseillère : Suzie Radermaker

Assiste également à la séance, madame Catherine Clermont, directrice générale et greffière-trésorière.

Conformément à l'article 152 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), la directrice générale certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres du conseil municipal.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les avis de convocation de la séance extraordinaire ayant été signifiés à tous les membres du conseil, conformément à l'article 152 du *Code municipal du Québec*, et le quorum ayant été constaté par la mairesse Francine Létourneau, celle-ci déclare la séance ouverte à 16h30.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Fin d'emploi du numéro RH 163-018
3. Période de questions
4. Levée de la séance extraordinaire

**1. Résolution 2025.08.198
Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ PAR RENÉ LALANDE

ET RÉSOLU que l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE

**2. Résolution 2025.08.199
Fin d'emploi du numéro RH 163-018**

CONSIDÉRANT le sujet mentionné dans l'intitulé, concernant le dossier RH numéro 163-018;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR CHANTAL THÉRIEN

ET RÉSOLU de mettre fin à l'emploi de 163-018 (numéro de dossier RH), et ce, à compter du 5 août 2025.

De remercier la personne concernée et de lui accorder des salutations distinguées.

D'autoriser la directrice générale, madame Catherine Clermont, ou son remplaçant, à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document afférent à la présente fin d'emploi, le cas échéant.

ADOPTÉE

3. **Période de questions**

4. **Résolution 2025.08.200**
Levée de la séance extraordinaire

IL EST PROPOSÉ PAR GAÉTAN LACELLE

ET RÉSOLU que la séance extraordinaire soit levée.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Je, soussignée, Catherine Clermont, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Nominique, certifie sous mon serment d’office que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées par le conseil municipal aux termes des résolutions adoptées dans ce procès-verbal.

Catherine Clermont
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, soussignée, Francine Létourneau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.

Francine Létourneau
Mairesse

Francine Létourneau
Mairesse

Catherine Clermont
Directrice générale et
Greffière-trésorière

Veillez noter que ce procès-verbal sera déclaré conforme lors d’une séance ultérieure du conseil municipal.